

États financiers du

Fonds Iman de Global

31 décembre 2024

Fonds Iman de Global

31 décembre 2024

Table des matières

États de la situation financière	1
État des résultats et du résultat global	2
État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3
Tableaux des flux de trésorerie	4
Annexe du portefeuille	5
Notes annexes	6-16

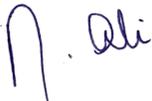
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints du Fonds Iman de Global (le « Fonds ») ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de Les actifs de croissance Global inc. (« ACGI »). La direction est responsable à l'égard de l'information et des déclarations contenues dans ces états financiers.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers ainsi que de la supervision des responsabilités de la direction en matière de présentation de l'information financière. ACGI, qui administre le Fonds, maintient des procédés appropriés afin de s'assurer de la fiabilité et de la pertinence de l'information financière présentée.

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables IFRS et comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les principales conventions comptables, que la direction juge appropriées pour le Fonds, sont décrites à la note 3 afférente aux états financiers.

Notre auditeur externe pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, Baker Tilly WM LLP, a procédé à l'audit des états financiers, dont les résultats se trouvent dans le Rapport de l'auditeur indépendant. Baker Tilly WM LLP a un accès complet et indépendant au conseil d'administration pour discuter de son audit et des questions connexes.



NAZREEN ALI
Chef de la direction

Toronto
(Ontario)
24 mars 2025

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts du Fonds Iman de Global:

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Iman de Global (le « Fonds »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023, et les états du résultat net et du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations sur les méthodes comptables significatives

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes comptables IFRS,

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent : du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables IFRS ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnus du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnus du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Baker Tilly WM LLP

Comptables professionnels agréés

Vancouver (Colombie-Britannique)

Le 24 mars, 2025

Fonds Iman de Global

États de la situation financière

Aux 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

	2024	2023
	\$	\$
Actif		
Trésorerie	2 564 005	3 006 940
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (note 6)	201 784 058	154 426 672
Souscriptions à recevoir	202 688	182 167
Dividendes à recevoir	84 435	101 802
Total de l'actif	204 635 186	157 717 581
Passif		
Rachats à payer	115 467	7 262
Frais de gestion à payer (note 8)	426 721	298 872
Total du passif	542 188	306 134
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	204 092 998	157 411 447
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	128 193 794	103 183 885
Série F	75 899 204	54 227 562
Parts émises et en circulation à la fin de l'exercice (note 7)		
Série A	3 077 182	3 058 853
Série F	1 539 095	1 373 382
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	41,66	33,73
Série F	49,31	39,48

Approuvé par le conseil d'administration de
Les actifs de croissance Global inc., le gestionnaire du Fonds



Matt Rispin
Administrateur



Chandar Singh
Administrateur



Kevin Bavelaar
Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds Iman de Global

État des résultats et du résultat global

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

	2024	2023
	\$	\$
Revenu		
Revenu de dividendes	1 813 326	1 663 476
Autres revenus	10 799	1 344
Profit réalisé à la cession de placements	22 963 702	5 804 144
Variation de la plus-value latente des placements	33 484 258	27 481 748
Perte de change sur la trésorerie	(48 597)	(33 153)
	58 223 488	34 917 559
Charges		
Frais de gestion (note 8)	4 576 239	3 426 764
Frais d'évaluation et d'administration	451 980	430 368
Retenues d'impôts à la source	290 689	217 313
Autres charges	62 040	31 364
Honoraires d'audit	75 100	75 099
Frais de garde	52 647	38 162
Frais d'inscription	52 471	48 630
Frais de transaction (note 9)	22 075	10 975
Frais du comité d'examen indépendant (note 8)	3 900	3 900
Moins : charges absorbées par le gestionnaire du Fonds (note 8)	(696 940)	(627 006)
	4 890 201	3 655 569
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	53 333 287	31 261 990
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série (note 10)		
Série A	34 106 204	20 555 269
Série F	19 227 083	10 706 721
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 10)		
Série A	11,39	6,83
Série F	13,70	8,34

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Fonds Iman de Global

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

2024	Série A	Série F	Total
	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice	103 183 885	54 227 562	157 411 447
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	34 106 204	19 227 083	53 333 287
Distributions			
Provenant de gains en capital	(9 745 976)	(5 760 019)	(15 505 995)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(9 745 976)	(5 760 019)	(15 505 995)
Transactions sur les parts rachetables			
Produit de l'émission de parts rachetables	11 265 878	14 470 572	25 736 450
Réinvestissements des distributions	9 516 506	5 128 296	14 644 802
Rachat de parts rachetables	(20 132 703)	(11 394 290)	(31 526 993)
Augmentation nette provenant des transactions sur les parts rachetables	649 681	8 204 578	8 854 259
Augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	25 009 909	21 671 642	46 681 551
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de l'exercice	128 193 794	75 899 204	204 092 998
2023	Série A	Série F	Total
	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice	81 863 659	39 931 317	121 794 976
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	20 555 269	10 706 721	31 261 990
Distributions			
Provenant de gains en capital	(1 763 115)	(909 648)	(2 672 763)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(1 763 115)	(909 648)	(2 672 763)
Transactions sur les parts rachetables			
Produit de l'émission de parts rachetables	9 052 939	9 704 737	18 757 676
Réinvestissements des distributions	1 735 960	805 227	2 541 187
Rachat de parts rachetables	(8 260 827)	(6 010 792)	(14 271 619)
Augmentation nette provenant des transactions sur les parts rachetables	2 528 072	4 499 172	7 027 244
Augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	21 320 226	14 296 245	35 616 471
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de l'exercice	103 183 885	54 227 562	157 411 447

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers

Fonds Iman de Global

Tableaux des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

	2024	2023
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	53 333 287	31 261 990
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
(Profits) réalisés à la cession de placements	(22 963 702)	(5 804 144)
Variation de la (plus-value) latente des placements	(33 484 258)	(27 481 748)
Diminution des dividendes à recevoir	17 367	1 283
Diminution des autres sommes à recevoir	-	4 371
Augmentation des frais de gestion à payer	127 849	44 369
Produit de la vente de placements	67 776 662	30 839 842
Achat de placements	(58 686 088)	(33 852 077)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	6 121 117	(4 986 114)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	25 715 929	17 247 725
Rachat de parts rachetables	(31 418 788)	(12 869 365)
Distributions aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(861 193)	(131 576)
Trésorerie provenant des activités de financement	(6 564 052)	4 246 784
(Diminution) de la trésorerie	(442 935)	(739 330)
Trésorerie au début de l'exercice	3 006 940	3 746 270
Trésorerie à la fin de l'exercice	2 564 005	3 006 940
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt à la source	1 540 004	1 594 078

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers

Fonds Iman de Global

Annexe du portefeuille

Au 31 décembre 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

	Nombre d'actions	Coût moyen \$	Juste valeur \$
Actions (98,8 %)			
Danemark (2,0 %)			
Novo Nordisk A/S	33 005	5 098 237	4 117 289
France (2,0 %)			
Sanofi SA	28 821	3 537 560	4 026 290
Pays-Bas (2,1 %)			
ASML Holding N.V.	4 249	2 142 968	4 297 695
Suisse (2,2 %)			
Nestlé SA	38 599	5 140 283	4 589 297
Taiwan (3,9%)			
Taiwan Semiconductor Manufacturing Company Limited, CAAE	28 247	2 776 184	8 033 091
États-Unis (86,6 %)			
Adobe Inc.	6 261	4 520 236	4 009 189
Advanced Micro Devices	36 793	6 304 103	6 399 727
Alibaba Group Holding Limited, CAAE	42 835	4 387 292	5 230 084
Alphabet Inc., catégorie C	62 759	6 663 475	17 210 738
Amazon.com, Inc.	53 391	10 354 431	16 867 478
Apple Inc.	52 453	7 779 672	18 914 925
Chevron Corporation	20 425	3 111 898	4 260 061
Eli Lilly and Company	10 329	3 880 219	11 482 616
Mastercard Incorporated, catégorie A	8 805	4 024 662	6 676 529
Merck & Co. Inc.	25 588	4 025 616	3 665 535
Meta Platforms, Inc., catégorie A	13 787	4 538 723	11 624 368
Microsoft Corporation	28 287	5 861 606	17 169 187
NVIDIA Corporation	88 228	4 272 484	17 061 428
PepsiCo, Inc.	22 202	3 880 160	4 861 523
S&P Global Inc.	5 967	2 733 411	4 279 340
The Procter & Gamble Company	19 959	2 713 552	4 818 453
Thermo Fisher Scientific Inc.	7 810	5 774 406	5 850 752
UnitedHealth Group Inc.	4 499	3 062 499	3 277 265
Uber Technologies Inc.	56 337	5 177 992	4 893 508
United Parcel Service, Inc., catégorie B	21 802	3 951 348	3 958 920
Visa Inc., catégorie A	9 248	1 556 982	4 208 770
		98 574 767	176 720 396
Total du coût et de la juste valeur des placements (98,8 %)		117 269 999	201 784 058
Trésorerie (1,3 %)			2 564 005
Autres actifs, déduction faite des autres passifs (-0,1 %)			(255 065)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (100,0 %)			204 092 998

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Les 31 décembre 2024 et 2023

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

1. Organisation et généralités

Le Fonds Iman de Global (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à participation unitaire à capital variable, établie en vertu des lois de la province de l'Ontario. Le Fonds a été établi le 6 février 2009 et a commencé ses activités le 10 mars 2009. Les actifs de croissance Global inc. (« ACGI » ou le « gestionnaire du Fonds ») est le gestionnaire du Fonds, et CW Trust est le dépositaire du Fonds.

Le Fonds Iman de Global est un fonds d'actions mondiales socialement responsable qui respecte la charia et qui exclut certains types d'entreprises ou de secteurs comme l'alcool, le tabac, les produits liés à la viande, les services financiers, les armes, la défense, le divertissement et le jeu.

Pour atteindre son objectif de placement fondamental, le Fonds effectuera des placements : a) directement dans des titres de capitaux propres de sociétés ouvertes inscrites à la série Dow Jones Islamic Market Titans 100 (IMXL); b) dans des instruments qui reflètent le rendement du IMXL ou des instruments qui reflètent le rendement d'une sélection de sociétés ouvertes inscrites à l'IMXL; et c) autres qui ont été jugés conformes à la charia par un comité consultatif de la charia.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Mural Street, bureau 201, Richmond Hill (Ontario) L4B 1J3. Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le gestionnaire du Fonds le 24 mars 2025.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables IFRS (les « normes IFRS »).

Les présents états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation et établis au coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers qui ont été présentés à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme il est décrit ci-dessous.

Normes comptables récemment adoptées

Le Fonds a adopté les modifications suivantes des normes IFRS qui sont obligatoirement applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023. Leur adoption n'a pas eu d'incidence importante sur les renseignements à fournir ou les montants présentés dans les présents états financiers.

- i) Adoption des modifications à la norme 1 des normes comptables internationales (International Accounting Standards ou IAS), *Présentation des états financiers* :

En octobre 2022, le Bureau international des normes comptables (IASB) a publié des modifications à la norme IAS 1 *Présentation des états financiers*, Passifs non courants assortis de clauses restrictives. Ces modifications visaient à améliorer l'information fournie par une entité lorsque son droit de différer le règlement d'un passif est assujéti au respect de clauses restrictives dans les 12 mois suivant la période de présentation de l'information financière. Ces modifications de la norme IAS 1 remplacent, mais intègrent les modifications antérieures. Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants, publiés en janvier 2020, qui précisent que les passifs sont classés en tant que passifs courants ou non courants en fonction des droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les passifs doivent être classés comme des passifs non courants si l'entité dispose d'un droit substantiel de différer le règlement pour au moins 12 mois à la fin de la période de présentation de l'information financière.

- ii) Modifications aux normes IAS 7 et IFRS 7 *Accords de financement de fournisseurs*

En mai 2023, l'IASB a publié des modifications à la norme IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie* et à la norme IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir* afin de fournir des indications sur les déclarations relatives aux accords de financement des fournisseurs qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer l'incidence de ces accords sur les passifs et les flux de trésorerie de l'entité et sur l'exposition de cette dernière au risque de liquidité.

La direction a examiné les conventions comptables et a mis à jour l'information présentée à la note 3 dans certains cas conformément aux modifications.

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Les 31 décembre 2024 et 2023

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

2. Mode de présentation (suite)

Normes comptables publiées récemment, mais non encore en vigueur

Le Fonds n'a pas encore adopté certaines nouvelles normes, modifications et interprétations de normes existantes, comme il est décrit ci-après, qui ont été publiées, mais qui ne sont en vigueur que pour les périodes de présentation de l'information financière ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2025 ou des périodes ultérieures.

i) Norme IFRS 18 *États financiers : présentation et informations à fournir*

En avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18 *États financiers : présentation et informations à fournir*. Cette norme vise à améliorer l'uniformité et la clarté de la présentation des états financiers et des informations à fournir en donnant des directives à jour sur la structure et le contenu des états financiers. Les principales modifications portent sur le renforcement des exigences en matière de présentation de la performance financière, de la situation financière et des flux de trésorerie, ainsi que sur la fourniture d'information supplémentaire visant à améliorer la transparence et la comparabilité. En outre, la norme IFRS 18 exige que les entités classent les revenus et les charges en cinq catégories, dont trois sont nouvelles (« exploitation », « investissement » et « financement »), ainsi que les catégories « impôt sur le revenu » et « activités abandonnées ». La nouvelle norme définit des exigences détaillées pour le classement des revenus et des charges dans chaque catégorie. Ces modifications sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. Le Fonds évalue actuellement l'impact qu'aura l'adoption de la norme IFRS 18 sur ses états financiers consolidés.

ii) Norme IFRS 9 *Instruments financiers*

La norme IFRS 9 exige que les entités comptabilisent les actifs et les passifs financiers lorsqu'elles deviennent parties aux conditions contractuelles et qu'elles les évaluent initialement à la juste valeur, ajustée des coûts de transaction directement attribuables, le cas échéant. La norme est clarifiée afin de fournir de meilleures directives sur la décomptabilisation des passifs financiers, qui peut avoir une incidence sur les processus de rapprochement bancaire, en particulier lors de la restructuration des dettes, en raison de l'échelonnement des paiements sur les passifs financiers par rapport au règlement effectif de ces dettes. Cette clarification peut entraîner une modification du calendrier de décomptabilisation des passifs financiers dans les situations où des paiements électroniques sont en cause. Le Fonds évalue actuellement l'impact qu'aura l'adoption de cette clarification de la norme IFRS 9 sur ses états financiers consolidés.

3. Politiques comptables relatives aux matières

a) Comptabilisation, évaluation et classement des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur et sont décomptabilisés lorsque le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à leur propriété ou lorsque les flux de trésorerie arrivent à expiration. Les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur et décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est acquittée, annulée ou échue.

La radiation d'un actif financier (ou d'une partie de celui-ci) constitue un événement de décomptabilisation. Il y a radiation lorsque le Fonds n'a aucune attente raisonnable de récupérer les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier.

Une fois initialement comptabilisés à la juste valeur, les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») sont évalués à la juste valeur. Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés dans l'état des résultats et du résultat global.

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Les 31 décembre 2024 et 2023

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

3. Politiques comptables relatives aux matières (*suite*)

a) Comptabilisation, évaluation et classement des instruments financiers (*suite*)

Actifs financiers

Le Fonds classe ses placements en fonction du modèle économique suivi pour la gestion de ces actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Le portefeuille d'actifs financiers est géré et la performance est évaluée selon la juste valeur. Le Fonds se concentre principalement sur l'information sur la juste valeur et utilise cette information pour évaluer le rendement des actifs et prendre des décisions. Le Fonds ne s'est pas prévalu de l'option prévoyant de désigner irrévocablement certains de ses titres de capitaux propres comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Par conséquent, tous les placements sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les achats et les ventes ordinaires de placements sont comptabilisés à la date d'opération, soit la date à laquelle le Fonds s'engage à acheter ou à vendre le placement.

Le revenu de dividendes provenant d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net est comptabilisé dans l'état des résultats et du résultat global à titre de revenu de dividendes lorsque le droit du Fonds de recevoir des paiements est établi, qu'il est probable que les avantages économiques associés au dividende iront au Fonds et que le montant du dividende peut être évalué de façon fiable.

Les profits (pertes) réalisés à la cession de placements et la variation de la plus-value (moins-value) latente des placements connexes sont comptabilisés dans l'état des résultats et du résultat global pour la période au cours de laquelle ils se produisent. La variation de la plus-value (moins-value) latente sur les placements est accumulée dans l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, mais n'est pas incluse dans les distributions aux porteurs de parts rachetables tant que ces profits (pertes) ne sont pas réalisés à la cession des placements.

La trésorerie, les dividendes à recevoir, les souscriptions à recevoir et les autres sommes à recevoir sont classés et évalués au coût amorti.

Passifs financiers

Les passifs financiers du Fonds, y compris les rachats à payer et les frais de gestion à payer, sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans les états de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et qu'il y a une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Aucun montant n'a été compensé à ce titre dans les états de la situation financière.

Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un actif financier ou d'un passif financier classé et ultérieurement évalué autrement que par la JVRN sont inclus dans la juste valeur de l'instrument lors de sa comptabilisation initiale. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés à la JVRN sont passés en charges dans l'état des résultats et du résultat global.

b) Retenues d'impôts à la source

Le Fonds est habituellement assujéti à des retenues d'impôt à la source exigées par certains pays sur le revenu de dividende et les gains en capital. Ce revenu et ces gains sont comptabilisés en fonction du montant brut, et les retenues d'impôt à la source sont présentées en tant que charge distincte dans l'état des résultats et du résultat global.

c) Dépréciation d'actifs financiers

Les éléments d'actif financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie, les souscriptions à recevoir et les dividendes à recevoir.

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Les 31 décembre 2024 et 2023

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

3. Politiques comptables relatives aux matières (suite)

À chaque date de clôture, le Fonds évalue la correction de valeur pour pertes, des souscriptions à recevoir, des dividendes à recevoir et des autres sommes à recevoir, à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Fonds évalue la correction de valeur pour pertes à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Le Fonds détient sa trésorerie auprès de banques de l'annexe I et de banques à charte canadiennes. Étant donné la nature à court terme des sommes à recevoir et la qualité de crédit supérieure de celles-ci et de la trésorerie, le Fonds a déterminé que les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues ne sont pas significatives.

d) Écart de change

Les souscriptions et les rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, soit également sa monnaie fonctionnelle et de présentation. Cette monnaie représente le plus fidèlement l'incidence économique des opérations, des conditions et des événements sous-jacents du Fonds. Les opérations en monnaie étrangère sont converties dans une monnaie fonctionnelle au moyen du taux de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et les passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis vers la monnaie fonctionnelle au moyen du taux de change en vigueur à la date d'évaluation.

Les profits et les pertes de change liés à la trésorerie sont présentés au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie » et ceux ayant trait aux placements sont présentés au poste « Profit réalisé à la cession de placements » et « Variation de la plus-value (moins-value) latente sur les placements » de l'état des résultats et du résultat global.

e) Distribution

Les produits gagnés par le Fonds sont distribués aux porteurs de parts au moins une fois par année, et ces distributions sont habituellement réinvesties par les porteurs de parts du Fonds. Les gains en capital nets réalisés (réduits par les reports prospectifs de pertes en capital, le cas échéant) sont distribués aux porteurs de parts en décembre de chaque exercice. Les profits et les pertes latents sont inclus dans l'actif net attribuable aux porteurs de parts et ne peuvent être distribués jusqu'à ce qu'ils soient réalisés. Les pertes en capital ne sont pas distribuées aux porteurs de parts, mais elles sont conservées pour être contrebalancées par tout autre gain en capital réalisé futur.

f) Classement des parts rachetables émises par le Fonds

La norme IAS 32 exige que les parts d'une entité qui comprennent une obligation contractuelle pour l'émetteur de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées en tant que passif financier. Les actifs nets attribuables aux porteurs de parts rachetables sont classés et évalués au coût amorti.

g) Valeur liquidative attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Pour chaque série de parts du Fonds, on calcule une valeur liquidative distincte en soustrayant la quote-part des passifs du Fonds revenant à la série de la quote-part des actifs du Fonds revenant à la même série, et en soustrayant de ce montant tous les passifs qui ont trait uniquement à une série précise. La valeur liquidative par part de chaque série est déterminée selon la valeur liquidative de la série divisée par le nombre de parts en circulation de cette série à la date d'évaluation.

h) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Dans l'état des résultats et du résultat global, une augmentation (une diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part correspond à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice.

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Les 31 décembre 2024 et 2023

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

4. Estimations et jugements comptables déterminants

Aux fins de la préparation des états financiers, la direction doit exercer son jugement dans le cadre du processus d'application des méthodes comptables et procéder à des estimations et formuler des hypothèses concernant l'avenir. Les principaux jugements et les principales estimations du Fonds dans la préparation des présents états financiers sont présentés ci-dessous :

Classement et évaluation des placements

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le principal jugement consiste à désigner le portefeuille de placements comme étant à la JVRN. Le classement fournit des renseignements fiables et plus pertinents sur les effets des opérations, la situation financière et les flux de trésorerie du Fonds.

5. Gestion des risques

Les mesures de gestion des risques du Fonds comprennent le contrôle de la conformité à la politique de placement du Fonds, comme il est indiqué dans le prospectus du Fonds. Le Fonds gère l'incidence de ces risques financiers sur la performance de son portefeuille en faisant appel à des conseillers de portefeuille professionnels externes et en supervisant leurs prestations de services. Les conseillers de portefeuille surveillent régulièrement les positions du Fonds et les activités du marché afin de gérer le portefeuille en respectant les limites imposées par la politique de placement.

Les activités du Fonds l'exposent à divers types de risques financiers associés à ses stratégies de placement, aux instruments financiers et aux marchés dans lesquels il investit. Les principaux risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris les autres risques de prix et de change). Le niveau de risque dépend des objectifs de placement du Fonds et des types de titres dans lesquels il investit. Ces risques, ainsi que les pratiques du Fonds en matière de gestion des risques sont décrits ci-dessous :

a) Risque de crédit

Le Fonds est exposé au risque de crédit, c'est-à-dire le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations, entraînant de ce fait une perte financière pour l'autre partie. Toutes les opérations sur les titres cotés sont réglées à la livraison par l'entremise de courtiers agréés.

Le risque de défaut est considéré comme minime, car la livraison des titres vendus n'a lieu qu'à la réception du paiement par le courtier. Dans le cas des achats, le paiement n'est effectué que lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction n'aura pas lieu si l'une des parties manque à ses obligations.

Le risque de crédit du Fonds est réputé être minimal, car la trésorerie représente une petite part du portefeuille total des placements. L'exposition maximale au risque de crédit lié à la trésorerie, aux souscriptions à recevoir, aux dividendes à recevoir et aux autres sommes à recevoir ne peut dépasser leur valeur comptable.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Fonds pourrait être assujéti à des contraintes de liquidité en raison d'un volume insuffisant sur les marchés des titres du Fonds, ou les titres pourraient être assujéti à des restrictions juridiques ou contractuelles en ce qui a trait à leur revente. En outre, le Fonds est exposé au rachat quotidien en trésorerie de parts rachetables. Les parts du Fonds sont rachetables sur demande à la valeur liquidative actuelle par part, au gré du porteur de parts. Pour gérer le risque de liquidité, la majorité des actifs du Fonds sont investis dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent facilement être cédés. De plus, le Fonds conserve suffisamment de espèces en caisse pour financer les rachats prévus.

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, la totalité des passifs financiers du Fonds (à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, qui est payable sur demande) était exigible à moins de trois mois.

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Les 31 décembre 2024 et 2023

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

5. Gestion du risque (suite)

c) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de la trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, les autres risques de prix et le risque de taux d'intérêt. Le Fonds n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt significatif. Les conseillers du portefeuille du Fonds tentent de réduire ce risque en faisant une révision périodique des conditions du marché et du rendement du portefeuille, ainsi qu'en apportant les changements nécessaires au portefeuille conformément aux objectifs de placement du Fonds.

i) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de la trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Fonds détient des actifs et des passifs qui sont libellés en devises autres que le dollar canadien, qui est sa monnaie fonctionnelle; il est donc exposé au risque de change. De même, il peut conclure des contrats de change à terme avec l'intention première de contrebalancer ou de réduire les risques de change liés aux placements, ainsi que d'améliorer périodiquement le rendement du portefeuille.

Les tableaux suivants présentent un sommaire de l'exposition du Fonds au risque de change au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. Si le taux de change entre le dollar canadien et les monnaies étrangères avait augmenté (diminué) de 10 %, toutes les autres variables demeurant par ailleurs constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté (diminué) de 20 434 806 \$ au 31 décembre 2024 (-15 443 017 \$ au 31 décembre 2023). En pratique, les résultats réels pourraient différer des données indiquées dans la présente analyse de sensibilité.

31 décembre 2024	Trésorerie	Placements à la juste valeur par le biais du résultat net		Exposition nette	Pourcentage de l'actif net
		\$	\$		
		\$ -	\$ 8 323 985	\$ 8 323 985	4,1 %
		-	4 589 297	4 589 297	2,2 %
		-	4 117 289	4 117 289	2,0 %
		3 813	184 753 488	184 757 301	90,5 %
		3 813	188 870 777	188 874 590	98,8 %

31 décembre 2023	Trésorerie	Placements à la juste valeur par le biais du résultat net		Exposition nette	Pourcentage de l'actif net
		\$	\$		
		\$ -	\$ 7 908 413	\$ 7 908 413	5,0 %
		-	4 799 344	4 799 344	3,0 %
		-	3 830 602	3 830 602	2,5 %
		3 496	137 888 313	137 891 809	87,6 %
		3 496	154 426 672	154 430 168	98,1 %

ii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant des risques de change ou de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à son émetteur ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers semblables négociés sur le marché. Le Fonds

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Les 31 décembre 2024 et 2023

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

5. Gestion du risque (suite)

ii) Autre risque de prix (suite)

Le gestionnaire vise à atténuer ce risque grâce à une sélection minutieuse et à une diversification de titres et d'autres instruments financiers selon les limites prévues par les objectifs et la stratégie de placement du Fonds.

Le tableau suivant présente l'incidence qu'aurait une variation de 10 % de l'indice Dow Jones Islamic Market Titans 100 (« l'indice de référence ») sur l'actif net du Fonds, au moyen d'une corrélation historique entre le rendement du Fonds et le rendement des indices de référence du Fonds, au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, toutes autres variables demeurant par ailleurs constantes.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$
Incidence sur l'actif net	20 409 300	15 741 145

Cette analyse présume que toutes les autres variables sont demeurées les mêmes. La corrélation historique n'est pas forcément représentative de la corrélation future.

d) Risque de concentration

Le risque de concentration survient lorsque les expositions sont concentrées dans une même catégorie, qu'il s'agisse de l'emplacement géographique, du type de produit, du secteur ou du type de contrepartie. Le tableau suivant présente un sommaire du risque de concentration du Fonds :

Segment de marché	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	%	%
Technologies de l'information	37.2 %	44.0 %
Services de communication	14.1 %	-
Soins de santé	13.0 %	12.9 %
Biens de consommation discrétionnaire	10.8 %	18.3 %
Services financiers	7.4 %	7.8 %
Produits industriels	7.2 %	2.4 %
Biens de consommation de base	7.0 %	9.8 %
Énergie	2.1 %	2.9 %
Total	98.8 %	98.1 %

6 Évaluation de la juste valeur

Le Fonds classe la juste valeur de ses instruments financiers selon une hiérarchie où le plus haut niveau correspond aux prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) et le niveau le plus bas correspond aux données d'entrées non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 : Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques, auxquels le gestionnaire peut avoir accès à la date d'évaluation.

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.

Niveau 3 : Données d'entrée non observables pour l'actif ou le passif

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Les 31 décembre 2024 et 2023

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

6. Évaluation de la juste valeur (suite)

Si des données d'entrée de différents niveaux sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement au sein de la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur. Les tableaux suivants, qui portent sur la hiérarchie des justes valeurs, présentent l'information sur les actifs et les passifs du Fonds évalués à leur juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Titres de capitaux propres	201 784 058	-	-	201 784 058
Total des actifs financiers	201 784 058	-	-	201 784 058

31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Titres de capitaux propres	154 426 672	-	-	154 426 672
Total des actifs financiers	154 426 672	-	-	154 426 672

Aucun transfert entre les niveaux n'a été effectué au cours des exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023.

Les valeurs comptables de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des dividendes à recevoir, des rachats à payer et des frais de gestion à payer se rapprochent de leurs justes valeurs en raison de leur échéance à court terme.

7. Parts rachetables

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de parts de chaque série.

Pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023, le nombre de parts émises, rachetées et en circulation est présenté dans le tableau suivant :

	Série A		Série F	
	2024	2023	2024	2023
Parts en circulation au début de l'exercice	3 058 853	2 979 297	1 373 382	1 255 792
Parts rachetables émises	274 951	289 367	283 939	224 887
Parts rachetables rachetées	(461 223)	(217 890)	(237 160)	(165 732)
Parts émises au réinvestissement de distributions	224 304	52 090	102 163	20 654
Parts échangées dans le Fonds	(70)	-	16 771	37 781
Parts échangées hors du Fonds	(19 635)	(44 011)	-	-
Parts en circulation à la fin de l'exercice	3 077 182	3 058 853	1 539 095	1 373 382

Le nombre de parts échangées est basé sur la valeur liquidative quotidienne respective par part de chaque série.

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Les 31 décembre 2024 et 2023

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

8. Frais de gestion et autres charges

Frais de gestion et transactions entre parties liées

Le Fonds verse au gestionnaire du Fonds des frais de gestion annuels allant jusqu'à 2,5 % pour les parts de la série A et à 1,5 % pour les parts de la série F, qui sont assujettis à la taxe de vente harmonisée, selon le cas. Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement et versés chaque mois en fonction de la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les frais de gestion se sont établis à 4 576 239 \$ (3 426 764 \$ au 31 décembre 2023), dont une tranche de 426 721 \$ (298 872 \$ au 31 décembre 2023) demeure à payer.

Au 31 décembre 2024, Global RESP Corporation, une entité sous contrôle commun avec ACGI, détenait une tranche de 0 \$ (2 251 133 \$ au 31 décembre 2023) des parts du Fonds. Au cours de l'exercice, Global RESP Corporation a reçu des distributions de 0 \$ (35 888 \$ au 31 décembre 2023).

Charges

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges directes qui ont trait à ses activités, comme les commissions et les frais de courtage (note 9), les taxes et impôts, les honoraires d'audit et les frais juridiques, les frais de garde et les autres charges. Chaque série de parts du Fonds est responsable des charges d'exploitation qui se rapportent précisément à celle-ci.

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023, le gestionnaire du Fonds a payé toutes les charges du Fonds, à l'exception des commissions et des frais de courtage. Le gestionnaire du Fonds peut mettre fin à ces paiements à tout moment sans préavis.

Les opérations entre parties liées comprennent également la rémunération des membres du conseil d'administration qui composent le comité d'examen indépendant. La rémunération du comité pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'est élevée à 3 900 \$ (3 900 \$ au 31 décembre 2023).

9. Commissions de courtage

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le Fonds a payé la somme de 22 075 \$ (10 975 \$ au 31 décembre 2023) en commissions de courtage et autres frais de transaction.

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Les 31 décembre 2024 et 2023

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

10. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Les tableaux suivants présentent le calcul de l'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023 :

Série A	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	34 106 204	20 555 269
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice	2 995 658	3 010 875
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	11,39	6,83
Série F	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	19 227 083	10 706 721
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice	1 403 318	1 283 162
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	13,70	8,34

11. Impôt sur le revenu

Le Fonds est admissible comme fiducie de fonds communs de placement en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »). Les revenus du Fonds sont assujettis à l'impôt, y compris les gains en capital nets réalisés, pour l'exercice où ces montants ne sont pas payés aux porteurs de parts ni à payer aux porteurs de parts à la fin de l'exercice. L'impôt sur les gains nets réalisés non payés ou à payer par le Fonds est généralement recouvré conformément aux dispositions de remboursement de la LIR et de la loi de l'impôt sur le revenu des provinces, à mesure que les rachats sont effectués.

Le Fonds s'assure que des distributions suffisantes de revenus et de gains en capital nets réalisés sont faites aux porteurs de parts inscrits pour le Fonds, afin qu'aucune charge d'impôt sur le résultat ne soit requise dans les états financiers.

Le Fonds a une perte autre qu'en capital aux fins de l'impôt sur le revenu de 260 201 \$ (montant qui expire en 2042) qui peut être portée en diminution du bénéfice net et des gains réalisés aux fins de l'impôt au cours d'exercices futurs.

12. Gestion du capital

Le capital du Fonds est constitué des composantes de l'actif net attribuable aux porteurs de parts et dont le montant s'élève à 204 092 998 \$ selon les états de la situation financière. Le Fonds a l'obligation de restituer les cotisations des porteurs de parts à l'échéance ou à la résiliation. Les parts sont rachetables quotidiennement à la valeur liquidative par part calculée le jour d'évaluation. Toutes les demandes d'achat, d'échange ou de rachat de parts d'une série du Fonds reçues par le gestionnaire avant 16 h (heure de l'Est) un jour ouvrable seront exécutées ce même jour, selon la valeur liquidative de la série concernée ce jour ouvrable. Les demandes reçues par le gestionnaire après 16 h (heure de l'Est) un jour ouvrable seront exécutées le jour ouvrable suivant, selon la valeur liquidative par part de la série concernée le jour ouvrable suivant.

Dans des cas exceptionnels, le Fonds peut suspendre le droit des investisseurs de demander le rachat de leurs parts. Le gestionnaire peut suspendre le droit de demander le rachat des parts du Fonds ou reporter la date de paiement au moment du rachat : a) pendant toute période de suspension des activités normales de négociation sur une bourse où sont cotés des titres qui, dans l'ensemble, représentent plus de 50 % de l'actif total du Fonds en valeur ou en exposition au marché sous-jacent, sans tenir compte du passif, et en l'absence d'une autre bourse constituant une solution de rechange raisonnablement pratique pour la négociation de ces titres; ou

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Les 31 décembre 2024 et 2023

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

12. Gestion du capital *(suite)*

b) avec l'autorisation préalable de la Commission. Sauf en cas de suspension par le gestionnaire du droit de demander le rachat de parts, les investisseurs peuvent demander à tout moment le rachat de leurs parts en espèces, à la valeur liquidative par part de leur série de parts. Des frais d'opérations à court terme peuvent s'appliquer. L'investisseur peut demander le rachat de la totalité ou d'une partie de ses parts un jour ouvrable en remettant à son courtier un ordre de rachat écrit.

La demande doit être signée par l'investisseur, et afin de protéger les investisseurs, le gestionnaire peut exiger que la signature de l'investisseur soit garantie par un garant qu'il juge acceptable.

À la liquidation du Fonds, les parts de chaque série du Fonds donneront généralement droit à une distribution, correspondant à la part proportionnelle de cette série dans l'actif net du Fonds, moins les frais du Fonds attribuables à cette série. Les droits et modalités rattachés aux parts du Fonds ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions rattachées à ces parts et aux dispositions de la déclaration de fiducie. Le prospectus simplifié comporte une description des séries de parts offertes par le Fonds et des critères d'admissibilité rattachés à chaque série de parts.

Aucune modification n'a été effectuée à l'égard du capital géré par le gestionnaire du Fonds pour l'exercice 2024.

13. Dons de bienfaisance

Le Fonds exige que les gains de placement soient conformes aux principes de placement islamiques. Au cours de l'exercice, la direction a découvert que le Fonds générait des gains de placement qui n'étaient pas conformes à ces principes. Conformément au prospectus simplifié du Fonds, la direction a réservé 26 158 \$ de l'actif net du Fonds et fait don de ce montant à un organisme de bienfaisance canadien enregistré.